

PLAN D' ACTIONS DES SOLIDARITÉS

16 octobre 2019

1 Objectifs

- Réaffirmer l'action sociale comme la première mission du Conseil départemental ;
- Agir, au plus près des territoires, en amont et renforcer nos actions de prévention ;
- Restaurer la confiance avec un engagement de chacune des parties : les élus, la direction générale, les professionnels ;
- Replacer dans le dialogue avec toutes les parties, les professionnels au cœur de l'action sociale ;
- Favoriser une reprise d'activité tout en apportant des réponses concrètes aux problématiques des agents pour permettre d'exercer au mieux les missions au service des usagers
- Avoir une vision partagée de l'avenir et préparer ensemble l'action de demain ;
- Mobiliser tous les acteurs (usagers, professionnels et partenaires) pour élaborer des perspectives communes et des réponses adaptées aux besoins.

2

Actions à court terme

En matière de ressources humaines

- Renforcement du pool de 25 remplaçants annoncé il y a 10 jours (15 référents ASE, 5 assistants sociaux de polyvalence et administratifs), par 10 puériculteurs et 5 IDE ;
- Création de 16 postes de référents ASE pour limiter à 25, en moyenne, le nombre de mesures ASE par agent et adaptation en conséquence des personnels administratifs en MDS et en DTS par la création de 6 postes ;
- Suppression des mi-temps de psychologues par la création de 8 postes ;
- Présence en territoire de 15 Responsables ASE (RASE) dont 5 nouveaux. 1 recrutement en cours de signature pour faire passer l'effectif des RASE de 9 à 16 ;
- Création d'espaces de réflexion et d'élaboration sur le travail social (soutien technique auprès des équipes) par le recrutement de 7 agents dédiés en DTS ;
- Allongement systématique de la durée des contrats à 1 an, y compris de façon rétroactive par la rédaction d'avenants pour les agents déjà en poste ;
- Accord avec les instituts de formation de travail social pour faciliter le recrutement de jeunes professionnels par l'octroi de bourses d'études en contrepartie d'un engagement auprès de la collectivité.

En matière d'action sociale et médico-sociale

- Démarrage progressif de la simplification des procédures et des instances pour raccourcir les délais de réponse à l'utilisateur et diminuer les temps d'instruction ;
- Mise en œuvre des équipes spécialisées Informations Préoccupantes en janvier 2020 ;
- Mise en place d'un accompagnement pour les nouveaux professionnels en amont de la prise de poste, en priorité pour les référents ASE et progressivement pour l'ensemble des métiers ;

- Poursuite de l'accompagnement des professionnels en renforçant l'offre de supervision, d'analyse des pratiques et d'accompagnements individuels ;
- Développement et enrichissement du partenariat local pour rechercher conjointement des solutions adaptées aux situations individuelles et aux territoires ;
- Maintien des évaluations PCH pour les enfants de 0 à 6 ans à la délégation autonomie ;
- Augmentation de la dotation en matériel éducatif à 300€ par MDS.

En matière de protection de l'enfance

- Mise en place du logiciel UGO, 1^{ère} étape de la gestion centralisée des places en établissement ou en familles d'accueil en janvier 2020.
Cette plateforme d'orientation de gestion des places montera en puissance au fur et à mesure du renforcement en personnel de la direction et de la réalisation des actions à moyen terme (création de places, rôle du CDEF dans sa mission d'urgence) ;
- Simplification des procédures (aides financières, transports, interprétariat ...) ;
- Création au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) d'un service pour l'accueil d'urgence des adolescents dès le 1^{er} trimestre 2020.

En matière d'action sociale et médico-sociale

- Dans un contexte d'évolutions (politiques sociales, socio démographie, organisation administrative...), élaboration d'un schéma départemental d'action sociale et médico-sociale en lien avec les usagers, les partenaires et les professionnels ;
- Recentrer la Protection Maternelle Infantile sur ses missions de prévention et de soutien à la parentalité (périnatalité, bilan de santé, actions collectives) ;
- Réinterrogation du périmètre d'intervention des référents jeunesse et des CESF ;
- A moyen terme, mise en place d'une carte de paiement créditée permettant de :
 - payer certaines aides (allocations mensuelles, argent de poche et vêture pour faciliter l'autonomisation des jeunes de l'ASE) ;
 - arrêter les avances de frais pour certains professionnels (frais éducatifs pour les référents ASE) ;
 - faciliter le versement de l'argent de poche et de la vêture pour les assistants familiaux (simplification du travail administratif).
- Valorisation de la fonction d'accueil en MDS par la poursuite de la formation et le développement de la coordination et de l'accompagnement des agents ;
- Révision des modalités d'accueil pour les nouveaux usagers des MDS (revoir le système des PLAS – Plages d'Accueil Social) ;
- Pour les MDS de Toulouse, mise en place d'un appel à projet pour l'accueil et l'accompagnement, sur une période de 6 mois, des publics primo-arrivants Sans Résidence Stables (SRS).

En matière de protection de l'enfance

- Travail sur les missions des professionnels de l'ASE en fonction de chaque type de mesure dans un objectif de renforcement de la prévention. La question de la spécialisation des portefeuilles sera étudiée ;
- Création d'un service d'accueil d'urgence dans le sud du département par appel à projet (nombre de places à définir) ;
- Créations de 40 places en Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS), avec des modalités de prise en charge diversifiée pour des enfants à partir de 3/6 ans ;
- Renforcement de l'offre d'accueil pour accompagner les jeunes vers l'autonomie :
600 places sur 2 ans avec un effort conséquent pour 2020 (400 places en logements diffus et collectifs, studios intégrés, résidences Habitat jeunes...) ;
- Promotion de l'accueil de type familial (assistants familiaux, lieux de vie, villages d'enfants pour l'accueil de fratries) ;
- Travail avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour la création de places expérimentales de prise en charge des situations complexes (une quinzaine de places) par un appel à projets ;
- Conventionnement avec l'Hôpital Marchant pour :
 - l'intervention de l'équipe mobile sur des zones non couvertes ;
 - la mise en place de visites médiatisées pour les parents présentant des troubles psychiatriques

Ces expérimentations seront travaillées avec les autres secteurs de pédopsychiatrie dans une perspective de déploiement.

4

Accompagnement des agents

- Facilitation de l'installation des équipes :
 - Décalage de l'ouverture des DTS au 25 novembre : les déménagements s'échelonneront à partir du 12 novembre. La semaine du 4 au 8 novembre permettra d'organiser, au sein des DTS, une réunion de l'ensemble des agents pour aborder l'installation et le fonctionnement.
 - Diffusion aux agents de la composition des équipes de leur DTS de rattachement. La continuité d'encadrement sera exercée par :
 - Le Directeur ou le directeur adjoint de la DTS dans le cadre de rattachement hiérarchique direct ;
 - Ou la DEF pour les missions de protection de l'enfance et de PMI.
 - Mise en place d'un numéro de téléphone dédié pour les questions liées au déménagement.
- Mise en œuvre d'actions de cohésion d'équipe et de temps de convivialité au niveau de chaque DTS.
- Accompagnement des postures et des pratiques professionnelles.
- Mise en place d'un dispositif spécifique d'accompagnement des cadres.
- Suivi des situations particulières relevant de la santé au travail :
 - les agents et les responsables de proximité ont la possibilité de saisir la cellule santé au travail (RH-DFMCT) en cas difficulté particulière ;
- Développement de nouvelles actions en matière de santé au travail, en complément de ce qui existe déjà dans la collectivité.

5

Suivi de la mise en œuvre du plan d'actions et de ses impacts

- Installation d'un comité de coordination piloté par le Directeur général des services avec les DGD Solidarités et les fonctions supports qui aura pour missions de :
 - garantir l'effectivité du plan d'actions ;
 - prendre les mesures d'ajustement si nécessaire ;
 - afin d'assurer la transparence et le suivi des actions, assurer l'information des agents de la DGD Solidarités, des cadres, de l'ensemble du personnel de la collectivité, des organisations syndicales et des élu.e.s.
- Mise en place d'un comité de suivi des mesures et des propositions d'axes de travail :
 - animé par la Direction générale en présence des représentants de l'Administration, des représentants du personnel du CT et du CHSCT et d'agents des Solidarités ;
 - ce comité se réunira une fois par mois dès le mois de novembre.
- Mise en œuvre d'une communication dédiée :
 - une information sur l'intranet ;
 - une lettre d'informations aux agents de la DGD Solidarités ;
 - des rencontres avec chaque MDS et directions de missions ;
 - une adresse mail dédiée permettant la remontée des difficultés et des questions.

PLAN D' ACTIONS DES SOLIDARITÉS

Octobre